

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2024

PROJET DE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS)

N° 1

Monsieur Vincent JALBY, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le Projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), porté par la communauté urbaine de Limoges Métropole, a été lancé en 2016. Il a depuis lors fait l'objet de 11 délibérations, dont celle qui a adopté son principe le 30 juin 2017.

Son tracé est situé à plus de 90 % sur la Ville de Limoges et comporte deux lignes structurantes que sont :

- la ligne A, Nord-Sud, reliant Beaubreuil au CHU, en passant par la Gare des Bénédictins et le Centre-Ville de Limoges,
- la ligne B, orientée Est-Ouest, qui permet d'aller du Val de l'Aurence à la commune de Panazol en traversant là encore le Centre -Ville.

Il constitue la clé de voûte du futur réseau de transports en commun de la Ville de Limoges et doit permettre d'améliorer durablement le service proposé à ses usagers.

Le projet doit répondre aux enjeux de transition énergétique et de résilience climatique, et propose de garantir un transport toujours disponible et régulier, avec des fréquences horaires toutes les 6 à 8 minutes en heures de pointe, selon une amplitude horaire de 5 h 30 à 23 h 30.

Il met également l'accent sur la performance des temps de transport, le confort des véhicules et la sécurité des passagers, ainsi que l'amélioration de la vitesse commerciale en centre-ville.

Le programme BHNS souligne enfin la nécessité d'une forte qualité architecturale et paysagère. Il comporte pour ce faire une dimension de requalification urbaine ambitieuse qui permettrait d'envisager des embellissements d'espaces publics et de places situées sur le trajet, tout comme des rénovations de voiries et de trottoirs.

La mise en œuvre de ce programme doit s'échelonner en deux phases :

- Phase 1 – ligne A : toutes les études techniques et réglementaires de cette ligne se déroulent entre janvier 2024 et octobre 2025, y compris les études liées à la Déclaration d'Utilité Publique ; les travaux doivent impérativement débuter avant la fin de l'année 2025 et devraient se terminer en décembre 2028.
- Phase 2 – ligne B : les études débuteront en janvier 2026, les travaux devant démarrer en septembre 2028 pour se terminer fin 2030.

Dans le même temps, sur la ligne A, une vingtaine de nouveaux bus électriques seront mis en

circulation.

Le budget estimé de l'ensemble de ces études, travaux et acquisitions s'élève à près de 213 M€ HT (valeur 2022). Un montant de subventions de 15,8 M€ a été attribué à Limoges Métropole, dont le versement est conditionné à un début de travaux au plus tard le 31 décembre 2025 pour la ligne A.

Ces principes fondamentaux ont déjà fait l'objet d'une présentation en conseil municipal le 19 avril 2019 ainsi que d'un vote le 21 mars 2023 actant des transferts de maîtrise d'ouvrage à Limoges Métropole. Les grandes orientations de ces deux tracés sont aujourd'hui validées par plusieurs délibérations de la communauté urbaine Limoges Métropole.

Toutefois, l'insertion des deux lignes de BHNS en centre-ville de Limoges comporte encore un certain nombre d'incertitudes qui devront être levées avant la tenue de la concertation publique, dont la date de lancement qui était initialement prévue le 12 juin, se déroulera à la rentrée prochaine.

Parmi les points qui nécessitent encore un arbitrage, sont notamment concernés :

- la place d'Aine, pour laquelle le double-sens de circulation des voitures et des bus doit impérativement être maintenu. En effet, les accès aux parkings des Halles et de la place de la Motte, aux établissements scolaires, ainsi qu'aux différents commerces et services présents dans les rues de ce quartier doivent être préservés, notamment rue des Arènes ;
- la rue de la Mauvendière, les boulevards Gambetta et Georges Dumas, sur lesquels le maintien du double sens de circulation des véhicules bus et automobiles est demandé, afin de limiter les reports de trafic automobile dans les quartiers résidentiels et sur des voiries qui ne sont pas aujourd'hui calibrées pour supporter des augmentations exponentielles de la circulation ;
- la Place Jourdan, sur laquelle il convient d'être attentif là-encore aux sens de circulation, en particulier les sens uniques proposés sur les avenues adjacentes ; cette place est par ailleurs emblématique d'un certain nombre de cérémonies mémorielles et manifestations républicaines, dont il convient de respecter et préserver la bonne organisation ;
- le Terminus devant le CHU, qui devrait être plus proche de l'entrée principale afin de faciliter l'accès des usagers et des visiteurs ;
- différentes rues ou places du Centre-Ville situées sur le tracé du BHNS, pour lesquelles subsistent encore des interrogations quant à la possibilité de maintenir une circulation apaisée entre tous les utilisateurs de la rue, piétons, cyclistes, automobilistes, usagers des transports en commun,...

Plus généralement, les tracés proposés en cœur de ville doivent prendre en compte les effets des reports de trafics dans les rues à proximité, qui desservent le plus souvent des zones résidentielles, et qui ne sont pas dimensionnées pour recevoir des flux plus denses de véhicules, ce qui risque de provoquer des problèmes de sécurité et de fragiliser les structures de chaussée. Le principe de la hiérarchie des voies de circulation doit être respecté.

En outre, les deux lignes de BHNS sont des lignes structurantes du service de transport en commun, dont la réalisation ne doit pas fragiliser les autres lignes afin de ne pas pénaliser l'ensemble des usagers du réseau.

Enfin, le montant financier du programme BHNS pourrait être revu à la baisse dans la mesure où les objectifs assignés au projet (sécurité, cadencement, régularité, amélioration du service ...) peuvent être atteints sans travaux de grande ampleur sur certaines portions du tracé. Afin de préserver l'obtention des financements attendus pour un montant total de 15,8 M€, conditionnés au démarrage du chantier avant la fin de l'année 2025, la Ville de Limoges suggère que les travaux débutent par les aménagements de

l'avenue du Général Leclerc et la rue Armand Barbès.

C'est pourquoi, en application des dispositions de l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui habilite le conseil municipal à statuer sur toutes les questions d'intérêt public communal et à émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local, les élus de la Ville de Limoges :

- Réaffirment leur attachement à la modernisation des transports en commun, notamment avec l'utilisation de véhicules à énergie propre, électriques ou hydrogène, respectueux de l'environnement, telle que prévue dans le programme mais regrettent que la conduite de ce projet ne tienne pas compte des besoins, principes, usages et attentes des limougeauds ;
- Demandent que les usages de l'espace public de la ville de Limoges soient pris en compte et respectés, et que les règles de vie de la cité soient préservées ;
- Souhaitent que le service de transport rendu aux limougeauds soit amélioré, en termes de fréquence, de confort, d'informations, de desserte, de sécurité ;
- Demandent que tous les types de véhicules et différents modes de déplacements ne soient pas pénalisés par le BHNS et coexistent dans le cadre d'une circulation fluide et sécurisée ;
- Sont attentifs à ce que le BHNS facilite l'accès aux commerces, services, établissements scolaires, et plus généralement tous les équipements du Centre-Ville ;
- Insistent sur la nécessité de diminuer les coûts des travaux ;
- Indiquent que ces propositions seront versées à la concertation qui se déroulera lors du 3^{ème} trimestre 2024 afin que les propositions de la Ville de Limoges soient prises en compte dans la mise en œuvre du programme BHNS ;
- Invitent l'ensemble des limougeauds à exprimer leur avis pendant cette concertation.

Je vous demande :

- d'approuver les dispositions ci-dessus énoncées.

POUR EXTRAIT CONFORME